

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BRIE-SOUS-MATHA**

Séance du : 22 Janvier 2013

NOMBRES DE MEMBRES	
En Exercice	Présents
11	7
	Votants
	8
DATE DE LA CONVOCATION	
18/01/2013	
DATE D’AFFICHAGE	
23/01/2013	

L’an deux mil treize et le 22 janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GOURSAUD, Maire.

Présents :

Messieurs Bernard GOURSAUD, Pierre SPELETTA, Michel ADAM, Robert ROBIN, Jean-Louis TEXIER, Jean-Jacques LABROUSSE et Madame Michelle GUILLAUME

Absents avec pouvoir :

Pierre COLLENOT pouvoir à Jean-Jacques LABROUSSE

Absentes:

Mesdames Françoise GUINDANT et Natacha Blanchet

Absente : Madame Christine SABOURAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre SPELETTA

Assistaient également à cette séance Nathalie JOUANNAUD et Julie LOUIS.

Séance de 20 heures 30 :

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Conformément à l’article L2121-15 du CGCT, Monsieur Pierre SPELETTA est nommé secrétaire de séance.

1. INFORMATION, ORIENTATION DU MAIRE :

☛ **EMPRUNT :** Le Maire informe le conseil municipal que l’emprunt réalisé pour financer l’atelier communal est arrivé à terme (1290 € /an) ainsi qu’un emprunt voirie fait auprès de la CDC (340 € /an) et souligne que la commune est en phase de désendettement.

☛ **BUDGET 2013 :** Le Maire informe le conseil municipal qu’il souhaite que le budget 2013 de la commune soit voté rapidement car M. Fragneau, Percepteur de la Trésorerie de Matha, en charge des votes des budgets, a dû prendre des fonctions supplémentaires qui vont le rendre moins disponible.

☛ **PROJET DE STATION DE LAVAGE COLLECTIVE :** La déclaration préalable de travaux déposée par la commune pour la construction de la station de lavage collective a été **enfin accordée** mais sous condition de suivre **les prescriptions de l’Architecte des Bâtiments de France**. Ce dernier impose l’édification de murs en gabions à la place d’un grillage **agrémenté de végétaux** comme nous l’avions proposé. Cette obligation va avoir forcément une incidence importante sur le coût du projet ; c’est pourquoi une réunion avec les agriculteurs concernés est prévue prochainement afin de se déterminer sur les solutions à envisager.

☛ **ACPAD :** La soirée Cabaret organisée par l’ACPAD en décembre dernier dans notre commune afin d’aider à financer la reconstruction d’une école brûlée à KOTOCOPE au Togo a rencontré un vif succès. Comme évoqué lors de cette soirée, Pascal ROY, Trésorier de l’association, est parti récemment pour 3 semaines là-bas afin de mettre en place la logistique nécessaire à cette reconstruction et sera rejoint prochainement car Catherine GOURSAUD, Secrétaire de l’association.

Monsieur le Maire propose d’offrir gracieusement au nom de la commune les tee-shirts restants, de petites tailles, réalisés pour l’inauguration du jardin de Gilberte afin qu’ils soient distribués aux enfants du village. Ce geste symbolique ferait quelques heureux. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

☛ **ASSURANCE :** Monsieur le Maire rappelle qu’en 2012, tous les contrats d’assurance de la commune ont été transférés chez AXA Assurances à Matha ayant obtenu de meilleures garanties pour un coût à peu près équivalent et informe le Conseil Municipal que la compagnie d’assurance a accordé à notre commune une réduction substantielle sur l’appel à cotisation 2013 d’un montant de 290€ (environ 10%).

2. COMMISSION AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS :

La commission d'aménagement et entretien des espaces publics de la commune s'est réunie le 08 janvier 2013 et divers points ont été abordés :

- **GITES COMMUNAUX :** Des travaux et des réparations vont être réalisés dans les gîtes communaux prochainement avant d'entamer la nouvelle saison estivale (peinture, changement de sanitaires, nettoyage des façades...). Ce travail sera effectué par les employés communaux.
- **ENTRETIEN DU BOURG :** La commission propose de réaliser l'expérience suivante : Sur les pieds de murs fleuris, au lieu de désherber les trottoirs, laisser pousser l'herbe et la tondre régulièrement afin d'avoir des trottoirs enherbés.
- **TERRAIN DU PRE ROND :** Il est proposé d'aménager le terrain du Pré Rond en espace vert public. Une rencontre est prévue avec M. Bureau, Paysagiste du Conseil Général de Charente-Maritime afin de définir les aménagements possibles.
- **SIGNALETIQUE TOURISTIQUE :** La commission s'est réunie plusieurs fois et est en phase de finaliser ses propositions quant à l'élaboration de la signalétique touristique et du RIS de la commune (fléchage...). Les suggestions de la population sont encore les bienvenues.

Les membres du Conseil Municipal présents sont favorables aux suggestions de la commission.

3. PERSONNEL : RENOUELLEMENT DU CONTRAT DE JULIE LOUIS

La délibération prise en date du 20 décembre 2012 concernant la prolongation du contrat de Julie LOUIS n'étant pas assez précise, le Conseil Municipal est invité à délibérer à nouveau. La durée du contrat sera modifiée ainsi : du 01 janvier 2013 au 31 juillet 2013.

Après délibération, le Conseil Municipal par 6 voix POUR et 2 CONTRE (COLLENOT-LABROUSSE) accepte cette proposition.

4. PERSONNEL : CUI « Aide au service technique : Entretien et propreté des locaux et gîtes communaux » : Création de poste

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un nouveau Contrat Unique d'Insertion « Aide au service technique – Entretien et propreté des locaux et gîtes communaux ». La personne recrutée sera chargée de réaliser l'entretien de tous les locaux, bâtiments communaux (salle des fêtes, salles de réunion, salle des associations...) ainsi que les gîtes communaux.

Type de contrat : Contrat à durée déterminée (CDD) de 10 mois, renouvelable jusqu'à 18 mois maximum. Prise en charge par l'État à hauteur de 80 % pour une durée plafonnée à 22 heures hebdomadaires.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de créer un nouveau contrat CUI « Aide au service technique – Entretien et rénovation des bâtiments communaux » par 6 voix POUR et 2 voix CONTRE (COLLENOT-LABROUSSE).

5. PERSONNEL : CUI « Aide au service technique : Entretien et propreté des locaux et gîtes communaux » : Nomination de Mme MORIN

Le Maire informe qu'il a réalisé plusieurs entretiens de recrutement et propose d'embaucher Madame Bénédicte MORIN au poste d'Aide au Service Technique à partir du 28 janvier prochain.

Après délibération, le Conseil Municipal par 6 voix POUR et 2 CONTRE (COLLENOT-LABROUSSE) accepte cette proposition.

6. PERSONNEL : Renouvellement de la convention de médecine professionnelle et préventive de la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention de surveillance médicale de médecine professionnelle et préventive pour le suivi médical les agents de la commune avec l'A.S.T.A (Association Santé au Travail en Agriculture).

Le conseil municipal accepte ce renouvellement et autorise le Maire à signer la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.